



## PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 10 JUILLET 2023

Convocation le : 3 juillet 2023

Tél : 05 61 89 08 41

**Étaient présents :** Christian ADER, Jacques ALBENQUE, Suzanne BERSON-BELLOT, Claudette BOURREL, Louis DUCOS, Franck FEUILLERAT, Guy FRANCO, Jenny LAFORGUE, Marc TONELLI.

**Absent représenté :** Lionel CLAVERIE

**Absent excusé :** René LOUGARRE

**Secrétaire de séance :** Guy FRANCO

**Approbation à l'unanimité du procès verbal de la réunion du 15 mai 2023.**

### ADHESION SECRETARIAT INTECOMMUNAL (SIVOM) DE LA COMMUNE DE RAZECUEILLE

Monsieur le Maire expose que la Communes de Razecueillé, a sollicité son adhésion à la compétence du Secrétariat Intercommunal pour 3 heures par semaine

Lors de son assemblée du 20 avril 2023, le Comité Syndical du SIVOM a approuvé l'adhésion de la commune de Razecueillé à la compétence de « Secrétariat Intercommunal »

Conformément aux dispositions visées à l'article L 5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président du SIVOM a notifié la décision du Syndicat à l'ensemble de ses adhérents pour délibérer sur cette adhésion.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal **APPROUVE** l'adhésion de la commune de Razecueillé à la compétence du Secrétariat Intercommunal au SIVOM.

**Vote : 10 pour - 0 contre - 0 abstention**

### DISPOSITIF REPAS CANTINE A 1 EURO

Monsieur le Maire expose que la municipalité souhaite adhérer au dispositif « Cantine à 1 euro » proposé par l'État. La commune de Labarthe-Inard est éligible à ce dispositif en tant que bénéficiaire de la dotation de solidarité rural part « péréquation ».

Dans ce cadre, l'État accorde sur trois années une aide de 3 euros pour chaque repas servi dans les restaurants scolaires, dont le tarif est égal ou inférieur à 1 euro.

Aussi, il vous est proposé de modifier, à compter du 1er octobre 2023, nos tarifs de restauration scolaire afin de permettre à un plus grand nombre de familles de bénéficier de tarifs plus réduits.

Notre nouvelle grille tarifaire serait donc la suivante :

Repas élèves sur la base du quotient familial « QF »	Tarif
Tarif 1 : Enfant de la commune dont le QF est inférieur ou égal à 500 €	0,80 €
Tarif 2 : Enfant extérieur dont le QF est inférieur ou égal à 500 €	0,90 €
Tarif 3 : Enfant de la commune dont le QF est entre 501 € et 1000 €	0,90 €
Tarif 4 : Enfant extérieur dont le QF est entre 501 € et 1000 €	1,00 €
Tarif 5 : Enfant de la commune dont le QF est supérieur à 1000 €	3,80 €
Tarif 6 : Enfant extérieur dont le QF est supérieur à 1000 €	4,10 €

Cette grille tarifaire spécifique incluant un tarif à 1 euro serait applicable sur la durée de l'aide de l'État soit jusqu'à la fin septembre 2026.

Vote : 10 pour - 0 contre - 0 abstention

## PLUi

Compte rendu de la réunion PLUi du 3 juillet dernier Guy FRANCO/Christian ADER.

Compte rendu de la réunion avec Stéphane SEILHAN pour la faisabilité du lotissement municipal (paddock). En fonction de la réponse positive de la 5C sur la base du PLU, nous passerons commande au bureau d'étude pour l'opération paddock

## CONSEIL D'ECOLE

Compte rendu du Conseil d'école du 21 juin 2023.

Augmentation de l'allocation municipal à 45 € par élève à partir du prochain budget.

## LOCAUX CHEMIN DE PERBOST

Demande pour une société de formation et écurie de course automobile, sans suite actuellement.

Demande de M. Zarow de réduire son local jugé trop grand. Cette demande est à l'étude.

Considérant la demande d'extension de la SPIE, on pourrait envisagé le transfert de Mr Delay s'il acceptait dans le bâtiment Zarow et ainsi mettre à disposition de la SPIE les locaux occupés actuellement par Mr Delay.

Le problème du local chasseur qui reste entier.

Présentation de la proposition pour mise en place de panneaux photovoltaïque sur les bâtiments de la zone Perbost. Une demande d'études complémentaires sera faite au mandataire considérant la faiblesse du retour financier.

## QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire expose que la commune de de Latoue à la compétence « Restauration Scolaire » et la commune de Castillon-de-Saint-Martory, a sollicité son adhésion aux compétences « Restauration Scolaire » et « Portage de Repas à Domicile »

Lors de son assemblée du 26 juillet 2023, le Comité Syndical du SIVOM a approuvé l'adhésion de la commune de de Latoue à la compétence « Restauration Scolaire » et la commune de Castillon-de-Saint-Martory, a sollicité son adhésion aux compétences « Restauration Scolaire » et « Portage de Repas à Domicile » ;

Conformément aux dispositions visées à l'article L 5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président du SIVOM a notifié la décision du Syndicat à l'ensemble de ses adhérents pour délibérer sur cette adhésion.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal APPROUVE l'adhésion de la commune a commune de Castillon-de-Saint-Martory, aux compétences « Restauration Scolaire » et « Portage de Repas à Domicile » et de la commune de de Latoue à la compétence « Restauration Scolaire ».

Vote : 10 pour - 0 contre - 0 abstention

- Repas SIVOM/cantine scolaire contacter un avocat de droit publique pour l'étude du contrat et refaire des demandes de devis pour la fourniture de repas.
- Locataire de la poste : retard de loyer de 10 mois. Une saisie sur salaire est actuellement en cours et un courrier envoyé par la préfecture suite au commandement à payer.
- Compte rendu de Marc TONELLI sur la proposition de fourniture d'électricité par la coopérative ENERCOOP suite à l'installation à Estancarbon de panneaux photovoltaïques  
Une proposition a été demandé pour la consommation de l'école.

- **Centrale de la Hierle : Visite de M.Schott pour la présentation du nouveau bail concernant la centrale de la Hierle**
- **Compte rendu du conseil communautaire du 6 juillet dernier : La subvention sur le fonds de concours de la 5C à été voté pour le retable pour un montant de 13 941,30 €.**
- **Un courrier de proposition d'achat pour « la maison des Anglais » sera envoyé au propriétaire.**
- **Liaison village/lac de la Hierle rencontre des propriétaires riverains pour un accord de principe concernant l'achat de bandes de terrain.**
- **Suite au don d'arbre par un habitant du village un plan d'implantation a été proposé par la commission espaces verts.**
- **Devis concernant la démolition de la ferme commingeoise pour un montant de 34 800 € par l'entreprise Duran de labarthe-Inard.**
- **Associations :**
  - **Compte rendu de la rencontre avec la Gaule Inardaise, prochaine rencontre en septembre avec la fédération de pêche.**
  - **Assemblée générale de l'ELLES football**
  - **APE : Demande de subvention exceptionnelle de 150 € + 500 € . Un total de 650 € sera attribuée exceptionnellement pour l'année 2023. Voté à l'unanimité.**
  - **Une nouvelle association « Fitness/ boxe » s'installerait à Labarthe-Inard et demande une salle pour le lundi soir.**
- **La journée des associations est fixée au 24 septembre conjointement avec le marché**
- **Prévision d'un marché de Noël en cours d'étude par l'association marché.**
- **Compte rendu de l'assemblée générale de la médiathèque.**
- **Compte rendu du comité syndical du SICASMIR**

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance levée à 22 heures 30**

**Le secrétaire :**



**Le Maire :**



